



CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE ORDINAIRE DU 23 JANVIER 2026

NOMBRE DE MEMBRES	27
NOMBRE DE PRÉSENTS	13
POUVOIRS	9
NOMBRE D'ABSENTS	14
NOMBRE DE VOTANTS	22
QUORUM	14

L'an deux mille vingt-six, le 23 janvier à 14h30, le Conseil d'Administration du centre de gestion de la fonction publique territoriale d'Eure-et-Loir (CDG28) dûment convoqué le 15 janvier 2026 s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bertrand MASSOT.

Étaient présents :

- Martine BOUILLARD, Adjointe au Maire du COUDRAY,
- Benoît DELATOUCHE, Maire de BARJOUVILLE,
- Hélène DENIEAULT, Maire de CHALLET,
- Jean-Luc DUCERF, Maire d'AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN,
- Philippe GALIOTTO, Maire de COLTAINVILLE,
- Jacky GAULLIER, Maire de SAINT-GEORGES-SUR-EURE,
- Evelyne LEFEBVRE, Conseillère départementale d'Eure-et-Loir,
- Martine MOKHTAR, Administratrice du CCAS de CHARTRES,
- Bertrand MASSOT, Maire de LUISANT,
- Benoît PELLEGRIN, Président de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE BEAUCE,
- Jean-Louis RAFFIN, Maire de CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS,
- Max VAN DER STICHELE, Maire de VER-LES-CHARTRES.

Pouvoirs :

- François BELHOMME, Maire d'EPERNON, a donné pouvoir à Bertrand MASSOT,
- Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Adjointe au Maire de NOGENT-LE-ROTHOU a donné pouvoir à Martine BOUILLARD,
- John BILLARD, Maire du Favril a donné pouvoir à Benoît DELATOUCHE,
- Michel CHARPENTIER, Maire de FONTENAY-SUR-EURE a donné pouvoir à Jean-Luc DUCERF,
- Alain CONTREPOIS, Conseiller municipal de CHARTRES a donné pouvoir à Martine MOKHTAR,
- Bernard GOUIN, Vice-Président de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BONNEVALAIS a donné pouvoir à Max VAN DER STICHELE,
- Patrick LAFAVE, Vice-Président de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES FORÊTS DU PERCHE, a donné pouvoir à Benoît PELLEGRIN,
- Corine LE ROUX, Maire de BOUTIGNY PROUAIS a donné pouvoir à Evelyne LEFEBVRE,
- Damien STEPHO, Maire de VERNOUILLET, a donné pouvoir à Jean-Louis RAFFIN.

Excusés :

- Ghizlan CHOUAYB, Conseillère municipale de CHATEAUDUN,
- Marie-Pierre DAVID, Adjointe au Maire de LÈVES,
- Lydie GUERIN, Administratrice de la CAISSE DES ECOLES DE DREUX,
- Sylvie HONNEUR-BÛCHER, Conseillère départementale d'Eure-et-Loir,
- Olivier MARCADON, Maire adjoint de LUCÉ,
- Caroline VABRE, Adjointe au Maire de DREUX,
- Laurent ARCHENAUULT, Payeur départemental.

Secrétaire de séance :

- Jean-Luc DUCERF, Maire d'AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN.

Assistaient également :

- Gabrielle BARRETT-JACQUET, Directrice générale,
- Oriana CAUQUIS, Directrice générale adjointe.

Délibération n° : **2026-D-02**

Objet : **Débat d'orientations budgétaires (DOB) et approbation du rapport d'orientations budgétaires (ROB)**



CONSEIL D'ADMINISTRATION SÉANCE ORDINAIRE DU 23 JANVIER 2026

Délibération n° : **2026-D-02**

Objet : **Débat d'orientations budgétaires (DOB) et approbation du rapport d'orientations budgétaires (ROB)**

Exposé de Monsieur Jean-Luc DUCERF, Vice-président en charge des finances et de la carrière,

Conformément au décret 85-643 relatif aux centres de gestion, un débat d'orientations budgétaires (DOB) a lieu au Conseil d'administration sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

Le DOB doit faire l'objet d'une délibération qui en acte la tenue.

Il vise à :

- Présenter les priorités stratégiques du CDG pour l'année à venir,
- Exposer les grandes lignes des projets et investissements nécessaires pour renforcer les services aux collectivités affiliées (ou non) et améliorer les conditions de travail des agents,
- Permettre une discussion et une concertation sur les orientations proposées avant l'élaboration et l'adoption définitive du budget au mois de mars 2029.

Le débat a lieu sur la base des éléments figurant dans le Rapport d'orientations budgétaires (ROB) joint.

Il est proposé au Conseil d'administration de prendre acte de la tenue du DOB et du ROB joint en annexe.

Les membres du Bureau réunis en date du 8 janvier 2026 ont émis un avis favorable.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- de prendre acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires et du rapport d'orientations budgétaires joint en annexe.

Le Président,

Bertrand MASSOT



Certifié exécutoire compte tenu

De la transmission en Préfecture le :

De la publication le :

Par délégation,

La Directrice générale,

Gabrielle BARRETT-JACQUET



Rapport d'orientation budgétaire 2026 du Centre de Gestion de l'Eure-et-Loir

Conseil d'administration du 23 janvier 2026

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil,

Le Débat d'Orientation Budgétaire pour l'exercice 2026 constitue une étape clé dans la préparation de l'exercice budgétaire annuel.

Il reflète à la fois le bilan de l'année écoulée et les perspectives pour les années à venir.

Il vise à :

- Présenter les priorités stratégiques du CDG pour l'année à venir.
- Exposer les grandes lignes des projets et investissements nécessaires pour renforcer les services aux collectivités affiliées (ou non) et améliorer les conditions de travail des agents.
- Permettre une discussion et une concertation sur les orientations proposées avant l'élaboration et l'adoption définitive du budget au mois de mars 2026.

Ce Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) s'inscrit dans la continuité du bilan de l'année 2025 et trace les grandes lignes des projets structurants du Centre de Gestion (CDG) pour 2026.

Afin de permettre au conseil d'administration d'examiner le budget 2026 avant les élections municipales de mars 2026, la rédaction et la présentation du rapport ont été anticipées. Les données financières présentées à cette occasion reflètent des tendances préliminaires, qui seront affinées et consolidées lors de la journée complémentaire en cours jusqu'à la fin du mois de janvier 2026.

Contexte général :

Les finances locales subissent une tension croissante, marquée par la réduction des marges de manœuvre des collectivités, tant sur le plan des recettes que des dotations.

Parallèlement, les charges de fonctionnement, notamment la masse salariale et les coûts énergétiques, demeurent des dépenses significatives.

Sur le plan politique, les incertitudes persistantes concernant la participation financière des collectivités à l'effort national de maîtrise des dépenses publiques incitent à une prudence accrue. Dans ce contexte, les collectivités hésitent davantage à recourir aux prestations facultatives payantes proposées par les services du CDG.

1. Bilan de l'année 2025

Le budget 2025 se voulait à la fois ambitieux en projets, et réaliste et prudent en recettes.

Dans un contexte de contraintes financières accrues pour les collectivités, et face à une certaine frilosité préélectorale à l'approche des municipales, les prévisions de recettes liées aux prestations facultatives avaient été volontairement revues à la baisse par rapport à 2024.

L'année écoulée a été marquée par plusieurs réalisations importantes et des évolutions significatives pour le centre de gestion. Elle a également confirmé la pertinence de sa gestion budgétaire, démontrant une réelle capacité d'anticipation lors de l'élaboration du budget.

Si un certain nombre de missions facultatives ponctuelles ont connu le recul annoncé des recettes, les activités davantage contractualisées, telles que la médecine préventive ou les contrats groupe, ainsi que les partenariats, ont réservé de bonnes surprises :

- Le solde versé par le FIPHFP a été supérieur aux prévisions, s'élevant à 31 k€ au lieu des 26 k€ attendus, reflétant la qualité du bilan produit par le CDG ;
- Les recettes liées à l'adhésion au nouveau contrat groupe d'assurance ont légèrement dépassé les prévisions.

On notera toutefois que le 1^{er} acompte de la nouvelle convention FIPHFP prévu initialement sur le budget 2025 ne sera finalement versé qu'en 2026 et donc prévu au budget 2026.

Il convient aussi de souligner que le retard pris depuis 2022 sur la mission ACFI a conduit à une perte de recette en 70848 et des dépenses supplémentaires (en remboursement) dans le but de rembourser des titres émis pour des prestations non réalisées et non rattrapées. Cela a représenté un manque à gagner d'environ 23K€ non prévu initialement au BP 2025.

On notera que depuis l'ouverture du service de médecine préventive aux affiliés et non affiliés, le montant des cotisations et contributions représentent désormais environ 66 % des recettes de fonctionnement (comme 2024, contre 55 % en 2023).

Par ailleurs, certaines dépenses se sont révélées inférieures aux prévisions, en partie grâce à des remises en concurrence, tandis que d'autres n'ont pas été engagées en raison de contraintes de temps (notamment pour la centrale incendie).

On notera que les prévisions budgétaires tenant à la masse salariale ont été tenues, puisque l'excédent qui se dégage du 012 correspond à la rémunération d'un second médecin.

Au final, en 2025, le CDG a su mener à bien de nombreux projets tout en maîtrisant ses dépenses.

1.1. Stabilisation du service de médecine préventive

L'année 2025 a été une année de stabilisation du service de médecine.

Le nombre d'adhérents n'a pas évolué, le nombre d'agents couverts par ledit service a évolué à la marge.

Le recrutement d'un second médecin est resté vain, malgré les dépenses engagées (publicité des annonces), ce qui n'a pas permis d'absorber de nouveaux adhérents.

Au 31.12.2025, le service compte :

- 359 collectivités et établissements affiliés + 6 collectivités et établissements non affiliés + 16 directions/services de l'Etat,
- au 01/01/2025 : 8 158 agents couverts et environ au 31.12.2025 environ 8 355 agents (effectif modulable en cours d'année).

Durant l'année, une quinzaine de collectivités et administrations ont manifesté officiellement le souhait d'adhérer au service de médecine représentant environ 480 agents. Pour ne pas dégrader le service, le CDG n'a pas souhaité absorber les collectivités en attente faute du recrutement d'un nouveau médecin.

Les recettes perçues ont été conséquentes et semblent conformes aux prévisions.

Le développement du service sur le territoire de La loupe n'a pas abouti, la commune étant en réflexion de travaux de construction de nouveaux locaux. Aujourd'hui, le CDG dispose toujours de 7 antennes. Le CDG a en cours d'année encouragé le service à aller au plus près des territoires en optimisant les créneaux laissés dans les antennes locales.

Une réforme résultant du décret n°2025-1193 du 8 décembre 2025 est entrée en vigueur le 12.12.2025. Cette dernière aligne la cadence des visites périodiques devant le médecin de travail des agents de la fonction publique territoriale sur celui des agents de l'Etat et du secteur privé, en passé de 2 à 5 ans pour les visites simples et de 1 an à 2 ans pour les visites renforcées. Ce changement aura évidemment un impact sur l'adéquation de l'équipe médicale et le nombre d'agents pouvant être suivi. Ainsi les collectivités sur liste d'attente pourront sans doute rejoindre le service de médecine préventive du CDG en 2026.

En 2025, ce service devrait dégager un excédent d'environ 250 K€ (contre 206 K€ en 2024). Ce résultat s'explique par plusieurs facteurs : une partie des recettes dépend de la masse salariale des collectivités en constante augmentation, l'absence de recrutement de second de médecin et versement des cotisations sur une année entière pour les collectivités qui ont adhéré en octobre 2024.

1.2. Une baisse hétérogène des sollicitations des collectivités dans le cadre des autres missions facultatives

Globalement les recettes liées aux missions facultatives hors médecine préventive seront sans doute légèrement inférieures au réel 2024 et au prévisionnel 2025 alors même que les projections au budget avaient été prudentes.

On constate en 2025 :

- **Un service archives affecté par du retard et un changement d'équipe :** en quasi équilibre en 2024, force est de constater que le service sera en léger déficit en 2025 (environ 20 K€), en raison du retard accumulé sur certaines missions, dont certaines ont donné lieu à l'intervention de 21 jours complémentaires à la charge du CDG et sans refacturation. En outre, le départ de la responsable du service en juillet 2025 et la formation d'un jeune archiviste recruté en septembre a conduit le service à affecter les 2 agents en doublon sur des missions, qui en principe devaient être exécutées en solo.
Dans le but de réduire les tarifs proposés aux collectivités affiliées et maintenir un niveau d'activité suffisant, le CDG a renouvelé sa demande de subvention auprès du conseil départemental en septembre en vue d'une subvention de 40 000 €. Aucune réponse n'a été apportée à ce jour.
Pour 2026, plusieurs missions engagées devraient se poursuivre. Plusieurs devis ont été proposés et sont en attente.
- **Un léger recul de l'intérim territorial :**
 - **Intérim territorial :** Après une année 2024 exceptionnelle (1 204 jours d'intervention), l'activité du CDG est revenue en 2025 à un rythme plus habituel, avec environ 840 jours réalisés. Bien que ce volume soit inférieur à la prévision budgétaire (1 000 jours), le service devrait conserver une très légère marge excédentaire, comprise entre 10 000 € et 20 000 € environ.
A noter en 2025, l'agent itinérant n'a pu honorer certaines missions pour des raisons de santé et certaines demandes n'ont pu être honorées faute de vacataires à mettre à disposition (28 jours au total non honorés). Force est de constater que le recrutement de vacataires itinérants s'avère de plus en plus difficile (le CDG tourne entre 13 et 20 vacataires/an).
 - **Conseil en mobilité :** ce service a été utilisé 2 fois, soit une fois de plus qu'envisagé au budget. Cette prestation est assurée par l'agent en charge de l'intérim territorial et du RSU.
 - **Conseil en organisation :** Une nouvelle fois, la mission de conseil en organisation n'a pas trouvé son public puisqu'aucune mission n'a été réalisée. Toutefois, son périmètre a été revue, et des devis établis en fin d'année 2025 pourraient se concrétiser sur 2026.
 - **Conseil en recrutement :** La mission d'aide au recrutement a enregistré une activité soutenue en 2025, avec 12 missions clôturées (contre 19 en 2024). Bien que ce volume soit moindre par rapport à l'année précédente, ces missions, souvent inscrites dans la durée, généreront des recettes sur l'exercice 2026. On

notera toutefois que les recettes perçues en 2025 s'élèvent à environ 12 000 € de moins que les prévisions budgétaires initiales.

Pour finir, en 2025, le CDG a continué de s'appuyer sur l'équipe du pôle accompagnement vers l'emploi territorial pour faire la promotion de l'emploi public dans nombreux événements publics (salon de l'apprentissage, boost emploi, semaine de l'emploi public, nuit de l'orientation...).

- **Un recul des missions facultatives en lien avec la santé au travail :**

- **Mission ACFI :** Fort du constat de l'ancienneté du retard accumulé depuis 2022 dans l'exécution de la mission d'inspection ACFI et l'inopportunité de réaliser ces missions en retard, il a été décidé de ne procéder qu'à une résorption partielle du retard et de rembourser aux collectivités les prestations non réalisées. Cette décision a entraîné une dépense estimée à environ 23 k€. À ce jour, le CDG est globalement à jour de ses engagements dans l'exercice de cette mission. Toutefois les recettes générées ne permettent pas de couvrir les dépenses de fonctionnement liées aux ACFI.
 - **Mission DU/RPS :** le résultat de la mission DU/RPS s'écartera significativement des prévisions budgétaires, avec un écart estimé à environ 15 000 €. Bien que plusieurs Document Uniques (DU) aient été réalisés, les missions RPS envisagées n'ont pas abouti en 2025, les collectivités ayant reporté ces diagnostics après les élections municipales de mars 2026.
 - **Mission psychologie et formation :** Bien que les recettes en lien avec cette mission ont presque atteint les prévisions budgétaires (environ 18 500 €), elles n'ont pas suffi à équilibrer cette mission, qui accuse un déficit d'environ 20 000 €. Un temps important a été pris pour revoir la communication sur ces prestations, former l'agent qui a pris ses fonctions en décembre 2024 et travailler sur des propositions d'actions qui se concrétiseront en 2026.
 - **Maintien dans l'emploi :** Si cette mission a reçu un certain engouement en 2025, le résultat n'atteindra finalement pas les prévisions, les collectivités ayant annulé quelques permanences de mise à disposition de travailleur social (9.6 k€ réalisés pour 13.05 k€ prévus). On notera toutefois qu'en décembre 2025, le FIPHFP a procédé au versement du solde de la convention de partenariat arrivée à échéance en juin 2025, pour un montant de 31 k€, soit 5 k€ de plus que prévu, au regard de la qualité du bilan produit par le CDG sur les trois années d'exécution de la précédente convention. Il convient de souligner qu'en 2025, le CDG a négocié une nouvelle convention de partenariat avec le FIPHFP, plus ambitieuse, conclue pour une durée de quatre ans et visant un objectif de participation financière pouvant atteindre 300,2 k€. Pour finir, il faut préciser que le 1^{er} acompte de 40 % initialement prévu en 2025 ne sera versé qu'en 2026.
 - **Mission en ergonomie :** cette mission a rencontré des difficultés de démarrage en 2025 dans le cadre des prestations payantes. Néanmoins, le plan de charge de l'ergonome recruté fin 2024 s'est révélé soutenu et constant sur l'année 2025. Ses interventions ont principalement consisté à accompagner les acteurs de la médecine préventive dans le cadre du maintien dans l'emploi, ainsi qu'à réaliser de nombreuses études de poste s'inscrivant dans les objectifs de la convention conclue avec le FIPHFP et financés par cette dernière.
 - **Missions dispositif de signalement :** A la suite de la communication réalisée en 2024 sur le dispositif de signalement des situations de harcèlement et de discrimination mis en place en 2023, une progression des adhésions est constatée. À ce jour, 40 collectivités ont adhéré au dispositif proposé par le CDG dont 22 en 2025 (contre 19 en 2024), et 7 signalements ont déjà été enregistrés en 2025. Cette dynamique a contribué à une légère augmentation des recettes de fonctionnement en 2025, à hauteur 10 k€ conformément aux prévisions budgétaires pour 2025.
- **Un faible niveau des missions facultatives du pôle gestion des Carrières conforme aux prévisions budgétaires :**
 - **Missions RSA :** On constate en 2025, un léger regain d'attractivité pour la mission calcul de la reprise des services antérieurs, alors qu'elle était en déclin 2023 et 2024, avec des recettes légèrement supérieures à ce qui étaient attendus.

- **Mission retraite CNRACL** : A l'instar des années 2023 et 2024, 2025 confirme le faible engouement des collectivités pour les missions facultatives liées à la gestion des dossiers retraite CNRACL. Cette faible demande se traduit mécaniquement par des recettes limitées, conformément aux prévisions budgétaires. La participation financière de la Caisse des Dépôts restera stable, proche du niveau perçu en 2024, le CDG ayant maintenu l'organisation d'ateliers pratiques visant à accompagner les collectivités dans l'élaboration de ces dossiers.
 - **Un léger recul de la prestation calcul des allocations chômage** : En 2025, le centre de gestion a enregistré une baisse significative de l'activité liée à cette mission de l'ordre de 50 %, se traduisant par une diminution équivalente du nombre de nouveaux dossiers pris en charge. Le produit généré par cette prestation s'établira ainsi à un niveau inférieur aux prévisions budgétaires, avec un montant estimé à environ 5 k€ contre 7,2 k€ prévus, ces prévisions étant déjà moins optimistes que celles de 2024. Toutefois, malgré cette contraction, l'activité est demeurée soutenue. Le volume de dossiers suivis tout au long de l'année reste conséquent, avec 23 dossiers actifs au 31 décembre 2025 faisant l'objet d'un suivi mensuel, contre 28 dossiers à la même date en 2024.
 - **La mission facultative en communication créée en octobre 2024 n'a pas encore trouvé son public cette année**, malgré une sensibilisation anticipée dès fin avril sur « la communication en période préélectorale » réalisée dans le cadre d'un webinaire qui a connu un nombre de participants non négligeable.

1.3. Un déploiement rassurant des contrats groupes proposés par le CDG

- **Le déploiement conséquent d'un nouveau contrat groupe « assurance statutaire »** : le CDG a conclu en juillet 2024 un nouveau contrat groupe pour l'assurance statutaire, pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2025, avec le groupement RELYENS-CNP Assurance. Avant le lancement de la consultation, le CDG avait reçu 248 mandats de collectivités et établissements publics intéressés par la consultation (dont 36 collectivités supérieures au seuil de 29 agents affiliés à la CNRACL et 60 collectivités non encore adhérentes ; les collectivités de moins de 29 agents peuvent également décider d'adhérer au contrat groupe à tout moment. Pour accompagner les collectivités dans le dispositif d'adhésion et dans la gestion du contrat d'assurance proposé par le CDG, un chargé de mission a été recruté et a pris son poste en septembre 2024.

Le déploiement du nouveau contrat a permis une **progression de 10 % des adhésions** par rapport au précédent contrat et a généré **22 % de recettes en plus** à ce titre.

	31.12.2024	31.12.2025	évolution
Nombre de collectivités adhérentes	259	286	10,4 %
Recettes perçues au titre des frais de gestion (0.11% de la MS)	120 048.10 €	146 743,56 €	22.23 %

- **La poursuite du déploiement des conventions de participation PSC santé et prévoyance** : Les 4 CDG de l'Indre, de l'Eure-et-Loir, du Loir-et-Cher et du Cher ont mutualisé leurs actions pour conclure des conventions de participation relatives à la protection sociale complémentaire en matière de santé et prévoyance, à compter du 1^{er} janvier 2023 pour 6 ans, respectivement avec Intérieure et Territoria.

Le déploiement de ces conventions s'est poursuivi de manière satisfaisante en 2025, tant à l'échelle du CDG que plus largement pour l'ensemble des quatre CDG, notamment en raison de l'obligation faite aux employeurs locaux de verser une participation obligatoire sur le risque prévoyance à compter du 1^{er} janvier 2025 et sur le risque santé à compter du 1^{er} janvier 2026. Ce déploiement a pu engendrer un niveau de recettes satisfaisant.

PSC PREVOYANCE :

	31/12/2024	29/12/2025
Collectivités adhérentes	84	207
Recettes perçues au titre des frais de gestion	13 870€	21 330€

PSC SANTE :

	31/12/2024	29/12/2025
Collectivités adhérentes	125	149
Recettes perçues au titre des frais de gestion	16 020 €	17 100 €

- **tickets d'entrée (santé + prévoyance) sur 2025 : 6 900 € (contre 5 210 € en 2024)**

1.4. Un recul sur certaines missions obligatoires du CDG

- **L'activité des référents déontologues**

Pour assurer cette mission obligatoire, le centre de gestion a en juillet 2023, désigné 2 référents déontologues qui sont des juristes travaillant en collectivités.

Si en 2024, il y avait un doublement du nombre de saisines du référent déontologue par les agents des collectivités du département passant de 8 à 16, le nombre de saisine en 2025 est redevenu similaire à celui de 2023 avec 8 nouvelles saisines. L'impact de ce recul sur les dépenses de fonctionnement reste toutefois très limité eu égard au faible nombre de sollicitations.

1.5. Poursuite des actions en faveur des secrétaires générales de mairie

Outre la mise en œuvre, par le service Carrières, des dispositifs dérogatoires liés à la promotion interne des secrétaires générales de mairie, le CDG a engagé plusieurs actions en leur faveur :

- **Poursuite de l'animation du réseau départemental des secrétaires générales de mairie**

Lancé dès 2024 par les services du CDG, ce réseau a donné lieu en 2025 à une nouvelle réunion annuelle, organisée sur le thème « Les clés du binôme maire – secrétaire général(e) de mairie », en partenariat et dans les locaux de l'antenne départementale du CNFPT. À l'issue de cette demi-journée, durant laquelle les secrétaires généraux de mairie ont été mobilisés pour formuler des préconisations, le CDG a diffusé un flyer synthétisant le travail collectif. Ce document a été envoyé par mail aux maires et aux secrétaires généraux de mairie, en vue des futures élections municipales de mars 2026.

Par ailleurs, lors de la réunion de lancement du réseau, les secrétaires avaient exprimé le souhait de disposer d'un annuaire et d'une plateforme collaborative. Dans le cadre de la coordination régionale avec les CDG de la région Centre-Val de Loire, il a été décidé de mutualiser certaines actions liées à l'animation du réseau. La coordination régionale a acté le financement de la plateforme d'échanges interstis. Pour des raisons techniques, cette plateforme n'est pas encore opérationnelle, mais son déploiement est prévu courant 2026.

Si l'animation de ce réseau n'a généré que des dépenses directes très limitées, principalement des frais de réception très limités (367 €), elle a mobilisé de manière significative les ressources humaines, près d'une dizaine d'agents du CDG ayant participé à la journée annuelle. Le service communication y a également apporté une contribution notable, dépassant le simple cadre de la réalisation du livrable final.

- **Maintien de la participation minimale à la filière de formation des secrétaires de mairie initiée par la Région, en lien avec l'AFPA**

Contrairement aux années précédentes, l'investissement du CDG dans l'organisation de cette filière a été plus limité, la responsabilité étant désormais confiée à l'AFPA, nouvel organisme désigné par la Région. L'objectif pour 2025 est de former 10 personnes, contre 14 auparavant.

Dans ce contexte, l'intervention du CDG s'est concentrée sur la communication et la recherche de candidats, sur la participation aux entretiens de sélection des 10 candidats retenus, ainsi que sur l'identification des stages en collectivités.

- **Amorce d'une réflexion sur la mise en place d'une filière de formation « Secrétaires de mairie et adjoints à un cadre » et des dépenses afférentes**

Souhaitant augmenter le vivier de candidats et proposer une formation adaptée aux métiers très spécifiques des secrétaires de mairie, le CDG a recruté en septembre 2025 une jeune apprentie chargée de réaliser un benchmark

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission par le représentant de l'État.

des dispositifs existants et de proposer des partenariats pour financer cette filière. Elle doit également établir un plan d'actions visant une mise en œuvre opérationnelle en 2027.

Ce recrutement a engendré des dépenses non prévues initialement au chapitre 012, correspondant à la rémunération et aux frais de formation.

1.6. Sur les moyens internes du CDG et la masse salariale et charges de fonctionnement

- **Sur les effectifs et recrutements**

Les paies étant réalisées assez tôt en décembre, on peut constater que le niveau de la masse salariale a logiquement augmenté en 2025, sous l'effet de plusieurs facteurs cumulés :

- **La prise en compte sur une année pleine des recrutements intervenus en cours d'année 2024**, notamment la secrétaire médicale, l'ergonome, la responsable du pôle médical, la chargée de mission contrats groupe et la responsable du pôle gestion des carrières ;
- **Les recrutements intervenus en 2025 dans le cadre de la réorganisation des services décidée fin 2024**, à savoir le recrutement d'une quatrième gestionnaire carrières en début d'année et celui d'une assistante administrative dédiée aux instances paritaires, consécutivement à la mutation interne de l'ancienne titulaire vers un poste de gestionnaire Ressources nouvellement créé ;
- **Le recrutement d'une seconde apprentie** pour travailler sur le déploiement d'une filière de formation SGM ;
- **La prise en charge sur une année pleine d'un agent placé en situation de fonctionnaire momentanément privé d'emploi (FMPE)**. À cet égard, si l'agent FMPE de catégorie C pris en charge depuis 2023 a muté en août 2025, il a été remplacé par la prise en charge d'un nouvel agent à compter de juillet 2025 ;
- La pérennisation de la valeur faciale du titre-restaurant à 8 € ;
- L'augmentation des cotisations sociales, notamment pour les agents relevant de la CNRACL ;
- La poursuite de la mise à disposition d'un agent technique à hauteur d'un demi-ETP, afin d'assurer sur l'année complète la maintenance et le suivi des travaux du bâtiment du CDG.

Au 31 décembre 2025, le CDG compte désormais 42 agents (contre 39 précédemment) et un agent technique à disposition pour un mi-temps.

Le CDG a connu une mutation externe en juillet 2025 de la responsable du service archives, qui a toutefois été rapidement remplacée par une archiviste junior arrivée en septembre ; cette mutation a donc eu un impact très limité sur les dépenses de 012.

Toutefois, plusieurs facteurs ont contribué à maîtriser les dépenses de personnel :

- L'absence de recrutement d'un second médecin du travail, ce qui correspond à l'excédent entre le réalisé et le prévisionnel du 012 ;
- L'exclusion temporaire d'un agent durant les 3 premiers mois de l'année. Les économies réalisées par cette exclusion ont toutefois été limitée dans la mesure où une vacataire est intervenu en soutien du pôle concerné ;
- Le remboursement de l'assurance statuaire en 013 d'un certain nombre d'arrêts de travail de longue durée, notamment au pôle instances médicales et santé.

Enfin, si une augmentation des frais de déplacement était logique en raison de la hausse des effectifs, il convient de noter que plusieurs mesures mises en œuvre ont permis de mieux maîtriser les dépenses de fonctionnement liées au personnel en 011. C'est notamment le cas de la refonte des modalités de remboursement des frais de déplacement, entrée en vigueur à compter du 1^{er} septembre, avec le passage d'un forfait de 20 € à un remboursement au réel pour les agents non itinérants. Cette évolution, accompagnée de la baisse des vacations de l'intérim a eu un impact financier significatif, et ce dans un contexte pourtant marqué par une augmentation des effectifs du centre de gestion. À ce titre, les dépenses correspondantes se sont élevées à environ 77 k€ en 2025, contre 84 k€ en 2024.

- **Du temps et des dépenses réalisés au titre de la prévention des risques et qualité de vie au travail**

Après la désignation d'un ACFI en fin 2024, le CDG, accompagné de son assistant de prévention (agent du PST) a procédé à une refonte globale de son Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) en lien avec le développement des nouveaux services du CDG, le dernier datant de 2016.

Quelques actions peu coûteuses ont pu être mises en œuvre en fin d'année 2025 (réaménagement de l'accueil, achat de trousse de secours pour le personnel en déplacement...) pour réduire les risques constatés.

- **Sur la compatibilité** : En 2025, le CDG a engagé le déploiement de la comptabilité analytique sur une année pleine, lui permettant ainsi de mieux apprécier les coûts des services rendus. S'agissant de sa première année de déploiement, les travaux de fiabilisation et de perfectionnement de la comptabilité analytique devront se poursuivre afin d'en renforcer la pertinence, et l'analyse.
- **Sur les outils et applications du CDG** : En 2025, aucune application nouvelle n'a été acquise par le CDG. En revanche, en fin d'année, le GIP informatique a déployé auprès des CDG adhérant un portail d'accès unique aux applications du GIP (plateforme AUGIA), sans surcoût, qui aura vocation à être étendue aux collectivités.
- **Désignation du nouveau Délégué à la Protection des Données (DPO) externalisé** auprès du GIP RECIA.
- **Mise en place du dispositif de signalement des situations de harcèlement, discrimination ou manquements graves pour les agents du CDG externalisé** : ce dispositif a été externalisé jusqu'en juin 2026 auprès du CDG 45 pour garantir la neutralité et confidentialité du dispositif.

1.7. Sur la gestion du bâtiment et des équipements

On notera sur 2025, **une augmentation des dépenses en investissement pour l'entretien du bâtiment et les équipements du CDG** (environ 90 k€ contre 68.5 k€ en 2024) :

En investissement :

- Achèvement la signalétique extérieure du CDG,
- Acquisition de mobilier en salle H. Boucher inférieur à l'estimation, qui a permis par la même occasion de moderniser le mobilier de la salle Castaing en réutilisant le mobilier de la salle H. Boucher (environ 30K€)
- Renouvellement d'une partie du parc informatique,
- Acquisition de mobilier dans le cadre d'aménagement de postes pour 2 agents. Cette dépense a toutefois donné lieu pour partie à une prise en charge du FIPHP à raison de 3492 €,
- Réalisation de cloison pour aménagement de bureau,

En fonctionnement :

- Poursuite travaux d'entretien du bâtiment (peinture, petits outils...)
- Réparation du portail (2580 €)
- Réalisation du curage des canalisations (618 €)

1-8. Des économies réalisées et engagées dans le cadre de la mutualisation régionale

- **Développement de projets ou acquisitions mutualisées à l'échelle de la Région** : Dans le cadre de la conclusion du nouveau schéma de coordination, conclu pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2025, les présidents des six CDG ont exprimé la volonté que le budget de la coordination régionale finance prioritairement des actions ou des besoins collectifs, à définir courant 2025. À ce titre, plusieurs conventions de groupement de commandes ont été conclues en 2025 au sein de la coordination régionale des six CDG, afin de faire supporter certaines dépenses mutualisées par le budget de la coordination régionale :
 - Certaines dépenses auparavant assumées directement par le CDG, notamment l'abonnement à *La Gazette des communes* (environ 1700 €), dont la prise en charge par la coordination régionale est intervenue à compter de juillet 2025 ;
 - D'autres dépenses permettant au CDG de bénéficier d'actions qu'il aurait, à défaut, dû financer sur ses propres crédits :
 - L'abonnement à la documentation Dalloz, ouvert au CDG en décembre 2025 ;
 - La réalisation d'un audit de cybersécurité, pour lequel la consultation a été lancée en fin d'année 2025, sans démarrage effectif à ce stade.

Par ailleurs, il a été acté en 2025 la prise en charge exceptionnelle par le budget de la coordination régionale :

- De l'abonnement à la plateforme collaborative destinée à l'animation des réseaux départementaux de secrétaires généraux de mairie, pour un coût estimé à 4 200 € par an pour le CDG ; ce projet devrait aboutir en 2026,

- D'une partie du reste à charge des coûts lauréats pour les concours et examens organisés par le CDG en 2021 et 2022, garantissant ainsi en 2026 des recettes certaines à hauteur de 31 k€, dans un contexte où le recouvrement demeure habituellement plus aléatoire.
- Dans le cadre de cette mutualisation, les **CDG de la coordination régionale ont acté une convention de déport réciproque** permettant de garantir aux agents des CDG qui décident d'adhérer au dispositif de la MPO pour leurs propres agents une neutralité du médiateur et de limiter les coûts de la MPO, d'autant que la nouvelle convention prévoit la prise en charge par le budget de la coordination les frais de déplacement du médiateur.
- **Pour finir, en 2025, le CDG s'est rapproché du CDG 45 pour bénéficier de plusieurs prestations au profit de ses agents, et ce à moindre coût, notamment pour :**
 - Le service de médecine préventive pour ses agents,
 - Le dispositif de signalement externalisé.

1-9. L'organisation des concours et examens

En 2025, le CDG a organisé deux concours et trois examens, représentant un volume total de candidatures significatif:

- **Agent de maîtrise** : 200 candidats (concours et examen professionnel de promotion interne) ;
- **Technicien principal de 2e classe** : 140 candidats (examens professionnels de promotion interne et d'avancement de grade) ;
- **Rédacteur** : 1 000 candidats (concours) ; ce qui est un très gros concours.

L'organisation du concours de rédacteur a notamment entraîné une augmentation des dépenses de fonctionnement (frais de location, nombre de surveillants...), bien qu'un grand nombre d'agents du CDG a participé à la surveillance de l'épreuve du 16 octobre.

Les examens de technicien donnant lieu à un remboursement des frais par la coordination régionale sont déjà intervenus en cours d'année pour le concours de technicien principal. S'agissant du concours de rédacteur, les épreuves orales s'achevant début 2026, les recettes correspondantes versées par la coordination régionale seront perçues sur l'exercice 2026.

Il convient par ailleurs de souligner que les recettes liées au recouvrement des coûts lauréats des concours et examens antérieurs ont été particulièrement élevées en 2025 conformément aux prévisions budgétaires (environ 8 k€ pour les collectivités hors région sur des opérations 2022 et 2024, et 135 000€ suite à des nominations en région Centre-Val de Loire sur des opérations 2024 et 2025).

1.10. Dialogue social

- **Sur la gestion des instances paritaires :**

En janvier 2024, le CDG a lancé la gestion dématérialisée des instances paritaires (CAP, CCP, CST et F3SCT) pour les collectivités.

En 2025, constatant de nouveau un volume important de dossiers pour la CST et la F3SCT ainsi que le coût élevé de reproduction et de transmission des documents, le CDG, en accord avec les membres de ces instances, a poursuivi la dématérialisation dans le cadre de la gestion avec ses membres (convocations, dossiers...). Celle-ci est devenue opérationnelle à compter de la séance de novembre 2025.

Son impact sur les dépenses de fonctionnement n'a pas réellement été mesuré en 2025, d'autant que l'activité de ces instances a été plus faible en 2025.

Parallèlement, une étude a été réalisée afin d'estimer le coût annuel de la dématérialisation pour l'ensemble des instances, évalué à un peu plus de 5,5 k€/an. Les économies potentielles liées à la dématérialisation devraient continuer à alimenter les réflexions sur l'optimisation et la réduction des coûts de fonctionnement.

- **Une nette augmentation des remboursements de DAS en 065.**

Un montant important était prévu au budget 2025 en prévision d'une mobilisation des syndicats en vue des élections professionnelles 2026. Les dépenses devraient être supérieures à 2024 passant d'environ 78 000 € à environ 90 000 €.

On notera qu'en 2025, un second agent a été déchargé totalement à compter d'avril ; ce qui laisse présager un niveau de dépense supérieure en 2026, année des élections de surcroit.

2. Situation budgétaire en fin d'exercice 2025

Compte tenu des échéances municipales, il a été décidé de voter le budget 2026 du CDG début mars, avant les élections municipales.

Cette contrainte calendaire a conduit à l'élaboration du présent rapport d'orientation budgétaire sans attendre la clôture définitive de l'exercice 2025, ni la fin de la journée complémentaire au 31 janvier.

La situation budgétaire présentée ci-après **repose donc sur de simples projections**, notamment en matière de recettes, certaines opérations d'émargement étant encore en attente. Les montants définitifs seront connus avec précision lors du vote du budget en mars.

2.1. L'évolution du budget

Le budget 2025 initial était 15.77 % supérieur à celui de 2024.

Il prenait en compte :

- La hausse de la masse salariales en lien avec les recrutements, l'augmentation de la cotisation patronale CNRACL et l'adaptation des frais de déplacement en corrélation avec la hausse des effectifs,
- La hausse normale des consommables,
- Certains investissements, notamment en termes de mobiliers.

Le budget 2025 a fait l'objet d'un très faible ajustement en dépenses et en recettes de fonctionnement et d'investissement en fin d'année passant de 6 487 986.05 € à 6 524 986.05 € (+37 000 € dont 30 000 € en fonctionnement) pour notamment tenir compte de :

- Des amortissements à passer en fin d'année budgétaire, compte tenu des dépenses d'investissement intervenues durant l'année,
- Des ajustements à prévoir (recrutement 2^e apprenti non prévu initialement, une hausse de la provision initiale pour risque de non recouvrement, ajustement à la marge (dépenses énergie, annulation sur exercice antérieur...)

RAPPEL :

	BP 2024	BP 2025	DM n°1	Total crédits après DM	Evolution 2024/2025
TOTAL DEPENSES SECTION DE FONCTIONNEMENT	4 358 614,28 €	4 942 480,33 €	30 000,00 €	4 972 480,33 €	14.08 %
TOTAL RECETTES SECTION DE FONCTIONNEMENT	4 358 614,28 €	4 942 480,33 €	30 000,00 €	4 972 480,33 €	
TOTAL DEPENSES SECTION D'INVESTISSEMENT	1 277 506,67 €	1 545 505,72 €	7 000,00 €	1 552 505,72 €	21.53 % €
TOTAL RECETTES SECTION D'INVESTISSEMENT	1 277 506,67 €	1 545 505,72 €	7 000,00 €	1 552 505,72 €	
TOTAL BUDGET	5 636 120,95 €	6 487 986,05 €	37 000,00 €	6 524 986.05 €	15.77 %

2.2. Les résultats budgétaires prévisionnels

De manière générale, comme envisagé lors de la présentation du DOB 2025, **un excédent devrait être attendu (environ 98 k€).**

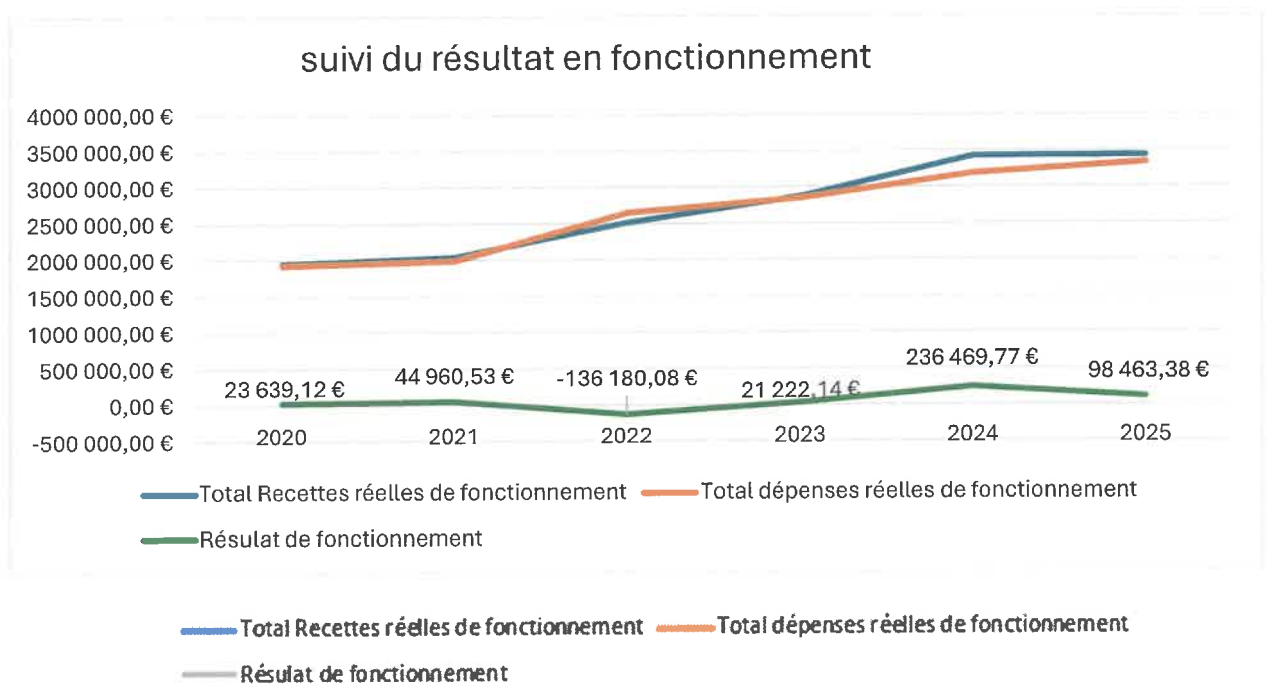
Les écarts avec le prévisionnel 2025 devraient concerner principalement :

- Les dépenses d'investissements qui devraient être moindre que prévues : le changement de centrale incendie prévu initialement au BP 2025, n'a pu être réalisé en 2025 et sera reporté en 2026
- Le recrutement toujours infructueux du second médecin,
- Le 1^{er} acompte de 40% de la nouvelle convention du FIPHFP estimé à 70K€ et prévu en 2025 n'est pas arrivé avant le 31 décembre et n'a pas été pris en compte.
- Enfin, le CDG a continué d'adopter une gestion quotidienne prudente de ses dépenses tout le long de l'année (pas d'excès sur le 011). Les dépenses au 011 ont été maîtrisées : on devrait constater une légère diminution par rapport à 2024 voire une stagnation.

Cet excédent devrait permettre au CDG d'aborder l'exercice 2026 avec des marges de manœuvre pour financer les projets prioritaires du CDG.

Cumulé avec les résultats antérieurs, le résultat à reprendre en section de fonctionnement devrait être proche de **1 450 000 €**.

Les chiffres définitifs vous seront présentés lors de l'adoption du compte administratif en mars.



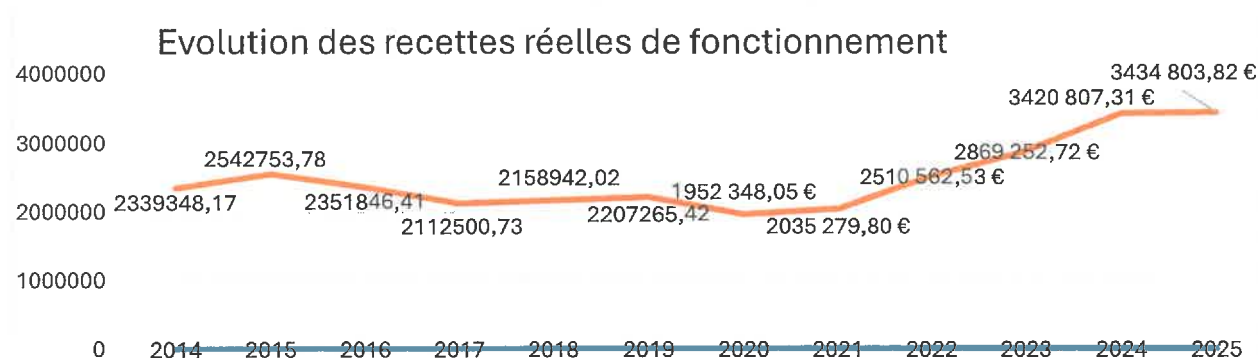
Evolution des dépenses réelles de fonctionnement :

Comparatif sur les 4 dernières années à fin décembre (hors rattachement) :

Total Dépenses réelles de fonctionnement	2021	2022	2023	2024	Prévisionnel 2025	2024/2025
011 charges à caractère général	309 449,06 €	499 538,89 €	472 231,10 €	537 885,87 €	509 130,10 €	-5,35%
012 charges de personnel (FMPE compris)	1 524 296,12 €	1 797 931,46 €	2 073 645,43 €	2 394 395,14 €	2 551 360,86 €	6,56%
65 autres charges de gestion courantes	109 666,16 €	121 152,45 €	127 883,37 €	149 740,48 €	166 802,88 €	11,39%
67 charges exceptionnelles (annul de titres)	3 246,84 €	144 051,08 €	90 563,04 €	23 378,73 €	26 591,07 €	13,74%
042 dotations aux amortissements	47 334,90 €	84 068,73 €	83 707,64 €	73 241,32 €	73 931,09 €	0,94%
68 dotations provisions				5 700,00 €	8 524,44 €	49,55%
Total	1 993 993,08 €	2 646 742,61 €	2 848 030,58 €	3 184 341,54 €	3 336 340,44 €	7,61%

Explications :

- Concernant le 011, la prévision d'une légère diminution s'explique notamment par
 - le budget liée aux réparations en deçà des prévisions initiales
 - les frais de déplacements des agents contenus (refonte du régime d'indemnité de repas : passage au réel au lieu du forfait)
 - les dépenses de fournitures à la baisse par rapport à la prévision budgétaire initiale,
- Concernant le 012, l'augmentation s'explique par les recrutements opérés en 2024 qui ont pris en compte sur une année pleine en 2025 : ergonome, chargé de mission assurance/psc, responsable pôle carrière, création du poste de gestionnaire ressources...
- Concernant le 065, l'augmentation des remboursements de DAS
- Concernant le 067, l'augmentation s'explique par l'annulation des titres émis pour les prestations ACFI qui n'ont pas été honorées.
- Concernant le 068, l'augmentation s'explique par l'augmentation de la provision du fait de la liquidation de l'entreprise qui louait des places de parking qui ne pourra certainement pas honorer les loyers.

Evolution des recettes réelles de fonctionnement :

Comparatif sur les 4 dernières années :

Total recettes réelles de fonctionnement	2021	2022	2023	2024	Prévisionnel 2025
013 Atténuation de charges-remb.remunération FMPE et remb assurances agents CDG	70 836,40 €	58 782,00 €	30 815,24 €	43 880,12 €	62 955,50 €
70 Produits des activités	1 854 368,55 €	2 344 007,64 €	2 690 783,14 €	3 266 756,23 €	3 268 301,19 €
74 Dotations subvention	2 245,20 €	4 891,00 €	556,19 €	9 362,29 €	4 200,17 €
75 Autres produits de gestion courante (revenus immobiliers)	77 863,15 €	64 311,24 €	51 092,82 €	98 943,32 €	99 346,96 €
77 Produits exceptionnels (mandats annulés)	29 966,50 €	38 570,65 €	91 113,33 €*	1 865,35 €	
78 Reprise sur amortissement et provision			4 892,00 €		
Total	2 035 279,80 €	2 510 562,53 €	2 869 252,72 €	3 420 807,31 €	3 434 803,82 €

*augmentation normale du fait de passage en M57, avant les tickets restaurant des agents étaient chapitre 77.

Explications :

On note globalement une légère augmentation des recettes prévisionnelles au 070 (cotisation, facturation cout lauréat, missions facultatives...).

Au 013, l'augmentation de la recette résulte du remboursement prise en charge FMPE supérieur à la prévision budgétaire (200 %) et de remboursement de l'assurance statutaire dans le cadre d'arrêt de travail d'agent absent du fait de la maladie.

Point sur l'investissement

En investissement, le résultat constaté au terme de l'exercice devrait être légèrement déficitaire (environ 2 k€) en raison des dépenses effectuées qui sont supérieurs aux recettes (amortissements constatés, FCTVA et subventions FIPHP) ; cumulé avec le résultat antérieur reporté des exercices précédents, le résultat à reprendre au budget primitif 2025 devrait approcher **les 247 k€**.

3. Les orientations budgétaires et projets pour 2026

Les orientations budgétaires du Centre de gestion pour 2026 s'inscrivent dans un contexte à la fois exigeant et porteur d'opportunités, à un moment marqué par le renouvellement des gouvernances locales et institutionnelles.

3.1. Nos objectifs

Pour 2026, le CDG fixe une **ambition claire** :

- **Assurer la pérennité de ses missions**, au service des collectivités et de leurs agents ;
- **Poursuivre la modernisation de ses services**, pour répondre toujours mieux aux besoins du territoire et de ses acteurs ;
- **Fidéliser et accompagner ses agents**, forces vives et premières ambassadrices du CDG ;
- **Garantir l'équilibre financier de l'institution**, gage de stabilité et de confiance pour l'avenir.

3.2. Le contexte général

D'un côté, le CDG devra faire face à des contraintes et défis financiers accrus :

- Outre le maintien des dépenses de fonctionnement incontournables et nécessaires au bon fonctionnement des bâtiments et des services, le CDG devra faire face à **un certain nombre de dépenses de fonctionnement exceptionnelles en lien avec l'organisation d'élections (professionnelles, conseil d'administration).**
- **L'absence de maîtrise des remboursements du droit syndical aux collectivités affiliées au centre de gestion qui risque de s'intensifier l'année des élections professionnelles** prévues en 2026 ; on notera qu'en 2025, désormais 2 agents sont déchargés à temps plein au profit de leur syndicat.
- **Des incertitudes sur les recettes de fonctionnement liées aux missions facultatives dans un environnement post-électoral municipal et un contexte national politique et budgétaire incertain**, qui pourraient freiner temporairement la demande de nos services, le temps pour les exécutifs locaux de prendre leur marque, d'identifier les CDG et l'offre de services qu'il propose et d'identifier leurs propres besoins,
- **L'impact sur la masse salariale en lien de réformes et décisions prises par le Gouvernement : 2^{ème} augmentation** notamment des cotisations CNRACL ; augmentation de la participation employeur pour le risque santé passé de 12 € minimum à 15 €),

Toutefois, le CDG disposera de leviers solides pour maintenir l'équilibre budgétaire en 2026 :

- **La perception de recettes exceptionnelles en lien avec des partenariats renouvelés**
 - Un premier acompte de 120 000 € de la part du FIPHFP, dans le cadre de notre convention ambitieuse pour l'insertion et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap,
 - Une recette de 31 000 €, issue de la coordination régionale, viendra également abonder notre budget,
- **Une revalorisation des tarifs votée en fin 2025** : La hausse de 1,3 % des tarifs des missions facultatives, votée en novembre 2025, permettra de compenser partiellement l'augmentation des coûts de fonctionnement,
- **Des recettes pérennisées** : outre les cotisations obligatoires et facultatives et la contribution au bloc insécable versées par collectivités affiliées et non affiliées, les adhésions au service de médecine préventive et aux différents contrats groupe (assurance, PSC), les missions d'inspection ACFI et la facturation des prestations commencées en 2025 (recrutement...) assurent des recettes pérennes,
- **Le développement des prestations** et donc de recettes : l'adhésion de nouvelles collectivités à notre service de médecine préventive et la prospection devraient générer des recettes supplémentaires,
- **La poursuite d'une gestion quotidienne rigoureuse des dépenses** et maîtrise des coûts.

Ce rapport vous présente les grandes orientations budgétaires, les projets structurants, ainsi que les mesures que nous proposons pour atteindre ces objectifs.

3.3. Les grandes orientations budgétaires et projets à venir

Ainsi, pour l'année à venir, le CDG poursuivra ses missions tout en mettant l'accent sur plusieurs projets structurants :

➔ Installer la nouvelle gouvernance et poursuivre la conformité réglementaire

- A la suite des élections municipales de mars 2026, le CDG devra organiser des **élections pour le renouvellement des membres du conseil d'administration** (=) coût estimé entre 5 et 8 k€ (acquisition enveloppes de vote, impression et envoi du matériel de vote...).

- **Maintien de la rémunération du Délégué à la Protection des Données (DPO) externalisé** auprès du GIP RECIA pendant encore 3 ans (4.6 k€/an) ; le travail sur la protection des données se poursuivra.
- **Pérennisation du dispositif de signalement** des situations de harcèlement, discrimination ou manquements graves **pour les agents du CDG externalisé** : ce dispositif a été externalisé auprès du CDG 45 pour garantir la neutralité et confidentialité du dispositif prendra fin en juin 2026 pour 210 €/an ; il conviendra d'étudier la poursuite de cette externalisation.
- **Poursuite de la sécurisation des achats du CDG** : bien qu'un grand nombre d'achats réalisés par le CDG reste en deçà des seuils de mise en concurrence prévus par le code de la commande publique, le CDG souhaite se doter d'une procédure interne d'achat afin de sécuriser et optimiser les achats du CDG. Des économies sont attendues dans le cadre d'une globalisation des commandes.

➔ Sécuriser nos ressources

- **Sécuriser nos bâtiments et ses occupants par le changement de la centrale incendie** : prévue initialement au BP 2025, ce projet devra être concrétisé en 2026 après mise en concurrence.
- **Sécuriser nos agents en développant les actions visant à prévenir les risques professionnels**
Après un travail conséquent de mise à jour de son document unique en 2025, le CDG va poursuivre en 2026 la démarche engagée pour la prévention des risques et la qualité de vie au travail des agents du CDG en prévoyant au budget des dépenses permettant de réduire l'exposition aux risques qui ont été identifiés (achat de trousse de secours pour les agents itinérants, attribution de gourdes pour le travail durant les fortes chaleurs, ventilateurs...) Ces actions viseront également à améliorer les conditions de travail.
- **Sécuriser nos outils de travail en prévoyant notamment :**
 - **Renouvellement d'une nouvelle partie du parc informatique** sera nécessaire au regard de l'obsolescence de certains équipements (renouvellement d'environ ¼ du parc en 2026) ;
 - **Changement éventuel du serveur informatique du CDG** : après 5 ans de fonctionnement, le changement du serveur informatique du CDG doit être envisagé en dépenses d'investissement ; en plus d'être couteux (entre 20 et 30 k€), ce changement est particulièrement fastidieux à mettre en place ; Il peut impacter le bon fonctionnement des services. Une étude de faisabilité devra être menée pour sur 2026.
 - **Financement d'un audit cybersécurité du système d'information des services du CDG**, marché conclu dans le cadre d'un groupement de commande avec les 6 CDG de la région, qui fera toutefois l'objet d'un remboursement par le budget de la coordination régionale comme cela a été contractualisée en 2025.

➔ Investir et moderniser les équipements et infrastructures

- **Poursuite de l'entretien des bâtiments et finalisation de l'audit énergétique** : en 2025, le CDG a réalisé un DPE (classement en C) ; si un contact a été pris pour amorcer l'audit énergétique, il devra être poursuivi pour aboutir en 2026 afin d'identifier des pistes d'amélioration pour réduire la consommation et les coûts liés à l'énergie, dans un contexte où ils ne cessent de croître.
- **Relancer l'étude pour examiner l'opportunité d'investir dans l'extension du bâtiment du CDG, afin d'y accueillir de nouveaux services ou des partenaires institutionnels dont l'activité est en lien avec l'activité du CDG,**
- **Modernisation des outils informatiques** : Acquisition de nouvelles licences windows pour les responsables de pôles et la direction afin de doter chaque pôle de licences teams, indispensables dans le développement des webinaires de plus en plus plébiscités par les collectivités et leurs agents ; étude en vue d'acquiescence des licences professionnelles de l'intelligence artificielle (IA) après que les agents du CDG aient été formés de façon à sécuriser et encadrer le recours à l'IA ; étude d'acquisition d'un nouveau logiciel de paie, l'actuel étant lent et sous dimensionné eu égard au nombre de paie générées mensuellement par le CDG.

➔ Accompagner les collectivités et développer nos missions

Dans la continuité des actions engagées, le CDG **poursuivra en 2026 la promotion auprès des nouveaux élus et le déploiement des missions obligatoires et facultatives existantes et notamment :**

- **Réalisation d'une journée portes ouvertes au CDG suivie d'une présentation du CDG sur les territoires, dans le but de faire connaître aux nouvelles équipes municipales l'étendue de l'accompagnement que leur offre le CDG.** L'organisation de cette manifestation si comme à son habitude est réalisée avec les moyens internes et notamment l'appui du service communication, des dépenses de réception, goodies, frais de déplacement devront être envisagées dans le cadre du budget.
- **Maintien des actions de prospection et de communication pour faire connaître les services que le CDG propose aux collectivités et notamment les missions récemment créées** (conseil en organisation, ergonomie, communication...)
- **Finalisation de diversification de l'intérim territorial** sur le technique et l'animation en réponse aux besoins exprimés par les collectivités : amorcée en 2025, la démarche devrait aboutir en cours d'année 2026 ; la diversification engendrera probablement de nouvelles dépenses de fonctionnement (équipements des agents techniques) mais aussi de nouvelles recettes ; le déploiement devra s'assurer du maintien à l'équilibre de cette mission.
- **Repenser l'organisation du service de médecine suite à la réforme modifiant le rythme des visites périodiques**, dans la mesure où si le nombre de visites périodiques est moindre, on peut imaginer que cette baisse sera compensée par une augmentation du nombre de visites à la demande. A cette occasion, devront se poser les questions suivantes :
 - Quelle capacité d'adhésions au service de médecine préventive ?
 - Besoin d'un second médecin ? a minima pour assurer la continuité du service.Les dépenses engendrées par le recrutement d'un second médecin seront sans nul doute compensées par les recettes actuelles du service et celles issues de nouvelles adhésions (15 collectivités en attente). Toutefois en 2026, il faudra également prévoir de renouveler des dépenses de recrutement et de formation (environ 20 k€ pour le cabinet de recrutement, prévoir 5 k€/an sur 4 ans de formation en cas de recrutement d'un médecin collaborateur...).
- **Garantir le maintien dans l'emploi dans le respect des engagements pris par le CDG dans le cadre de la nouvelle convention de partenariat avec le FIPHFP** débutée en juin 2025 pour 4 ans : ils prendront vie en 2026 dans le cadre d'actions de maintien dans l'emploi et étude de postes qui seront proposées gratuitement aux collectivités affiliées ; ces actions seront financées par la perception d'un premier acompte de 40 % du montant global de l'engagement pris sur 4 ans, soit 120 000 € environ sur les 300 200 € globaux escomptés sur les 4 ans.
- **Enrichir le vivier des candidats aux postes de secrétaire général de mairie** en étudiant la faisabilité de créer une filière de formation professionnalisante, en complémentarité de celle financée par la Région ; pour mener cette étude le CDG a recruté en septembre 2025 une jeune apprentie de master 2, chargé d'étudier le montage possible et de rechercher des partenariats pour en partager le financement. La mise en place d'une filière de formation par le CDG pourrait engendrer des dépenses supplémentaires.
Il est à noter que fort de sa connaissance du métier et des collectivités locales, le CDG poursuivra sa participation à la mise en œuvre de la filière de formation financée par la Région et confiée depuis fin 2024 à l'AFPA, qui conduit à former 10 personnes/an.

En 2026, le CDG poursuivra également l'étude du développement de nouvelles missions pour répondre aux besoins exprimés par les collectivités.

➔ Territorialiser et moderniser l'animation du réseau départemental des secrétaires généraux de mairie

- Le CDG a pour ambition de maintenir en 2026 une grande réunion annuelle dont le thème reste à définir à l'instar de ce qui a été réalisé les années précédentes, et de renforcer les échanges à l'occasion de rencontres locales seront aussi proposées dans les intercommunalités.

- Le CDG continuera à équiper le réseau d'outils utiles (plateforme d'échanges, annuaires) et à développer de nouveaux partenariats.
Un budget sera alloué à ces actions, en veillant à rester raisonnable.

➔ Développer et économiser dans le cadre de la coordination régionale des 6 CDG

- **Poursuites des projets ou acquisitions mutualisées à l'échelle de la Région amorcés** depuis le nouveau schéma de coordination pour une durée de 3 ans qui a pris effet au 1^{er} janvier 2025, et notamment :
 - **Prise en charge par la coordination régionale de l'audit de cybersécurité lancé dans le cadre d'un groupement de commande** : chaque CDG devra avancer la somme auprès du prestataire avant de se faire rembourser par le CDG coordonnateur ; le coût de l'audit par CDG est évalué à environ 25 k€.
 - **Prise en charge par la coordination régionale de l'abonnement à la plateforme INTERSTIS pour être développé dans le cadre de l'animation du réseau des secrétaires généraux de mairie**
A noter que la coordination régionale, dans le cadre d'un groupement de commande, financera directement l'abonnement des 6 CDG à la Gazette des communes et Dalloz.
- La perception en 2026 d'une recette exceptionnelle de 31K€ versés par le CDG 37 (coordonnateur) au titre de la coordination régionale correspondant au reste à charge du coûts lauréats des concours de catégorie C organisés en 2021 et 2022 par le CDG ; une délibération a validé cette participation lors du conseil d'administration du 28.11.2025.
- En 2026, le CDG devra, en concertation avec trois autres CDG de la région (18, 36 et 41), se positionner sur le renouvellement pour le 1^{er} janvier 2029 de la mutualisation des prochains contrats groupes destinés à couvrir les risques santé et prévoyance de la protection sociale complémentaire, comme cela a été fait depuis 2023.
L'année 2026 sera décisive : si le choix est fait de poursuivre ensemble, des premières dépenses interviendront dès la fin d'année, notamment pour le lancement d'un assistant à maîtrise d'ouvrage. Celui-ci accompagnera les 4 CDG dans l'expression de leurs besoins, afin de proposer, dès le 1^{er} janvier 2029, des contrats à adhésion obligatoire en matière de prévoyance.

➔ Garantir le renouvellement du dialogue social au niveau du département

- **Organisation des élections professionnelles le 10 décembre 2026** : les services du CDG devront organiser les élections professionnelles tout au long de l'année et ce jusqu'à la date du scrutin prévue le 10.12.2026. Le coût estimé de ces éléments est compris entre 30 et 35 k€.
- **Engager une étude budgétaire pour poursuivre la dématérialisation des échanges** avec les membres avec les nouveaux représentants du personnel en 2027, afin de réduire le coût de fonctionnement de ces instances.
- **Prévoir en dépense un budget suffisant pour couvrir les demandes de remboursement de décharges d'activités** de service en prenant en compte un engagement accru l'année des élections professionnelles.

➔ Anticiper l'impact des concours et examens dans le budget 2026

En 2026, le CDG organisera :

- Les oraux du concours de rédacteur (en février) : environ 700 candidats pour 283 postes ouverts,
- Les écrits et oraux du concours d'adjoint administratif principal 2^e classe : environ 430 candidats pour 109 postes ouverts,
- Les écrits et oraux des concours et examen d'adjoint technique principal de 2^e classe : environ 40 candidats pour 19 postes ouverts.

L'organisation de ces concours engendrera une augmentation des dépenses de fonctionnement notamment celui de la filière administrative car le CDG n'a pas eu le choix de la salle pour organiser l'écrit durant l'entre deux tours des élections municipales en retenant l'une des salles les plus coûteuses du département, le CDG devra rémunérer des examinateurs pour les matières facultatives (langues...) et prévoir la location d'ordinateurs pour les épreuves de bureautiques.

Les recettes de fonctionnement en lien avec cette activité devraient rester conséquentes en 2026 puisque la coordination remboursera les coûts du concours de rédacteur, alors même que les recettes tenant au recouvrement des coûts lauréats seront plus réduites.

➔ Contenir la masse salariale et fidéliser ses équipes

En 2026, la masse salariale sera naturellement appelée à progresser si le recrutement d'un second médecin de prévention venait à aboutir.

À défaut, les effectifs étant stabilisés, l'évolution de la masse salariale devrait demeurer maîtrisée, malgré plusieurs facteurs de hausse, à savoir :

- Les évolutions de carrière (avancements d'échelon) ainsi que les revalorisations salariales accordées ;
- L'augmentation déjà annoncée des cotisations CNRACL ;
- La revalorisation de la participation employeur à la protection sociale complémentaire au titre du risque santé, afin d'atteindre le seuil réglementaire minimal de 15 € par mois et par agent à compter du 1^{er} janvier 2026. À ce jour, la participation du CDG s'élève à 12 €, ce qui représente un surcoût estimé à environ 1 000 € annuel.

Toutefois la prise en charge d'un Fonctionnaire Momentanément Privé d'Emploi (FMPE) d'une collectivité non affiliée viendra atténuer dans une faible mesure ces hausses. En effet, la mutation d'un FMPE intervenue en août 2025 a été compensée par l'arrivée d'un nouvel agent FMPE dès juillet 2025. En 2026, si la présence de ce nouvel agent FMPE est susceptible de générer une dépense imputée au chapitre 012, cette dernière est compensée par une recette de fonctionnement supérieure à la dépense, correspondant à une prise en charge à hauteur de 200 % de sa rémunération durant les deux premières années,

➔ Accompagner la montée en compétence des équipes du CDG

Pour atteindre ses objectifs, le CDG devra poursuivre la montée en compétences de ses agents, principales chevilles ouvrières du CDG, **en finançant notamment les formations requises.**

CONCLUSION

Le budget 2026 se voudra **réaliste, prudent et équilibré**. Il permettra de répondre aux défis immédiats (élections, hausse des charges) tout en préparant l'avenir (modernisation, développement des missions, qualité de vie au travail).

Le budget détaillé vous sera présenté en mars 2026, intégrant vos arbitrages.